

Délibération CA-202403074

Vanves, le 7 mars 2024

DELIBERATION**relative à la dématérialisation des bulletins de paie des agents du Cnous****La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie et de solde des agents publics, notamment son article 7 ;

Vu les articles R. 822-3 et suivants du code de l'éducation relatifs au centre national des œuvres universitaires et scolaires et aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,

Vu la note relative à la dématérialisation des bulletins de paie des agents du Cnous présentée en séance,

- **Point de l'ordre du jour**

5 – Vie du Cnous : dématérialisation des bulletins de paie des agents du Cnous

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous ;**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration approuve l'adhésion du CNOUS à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paie pour les agents du Cnous.

Les conditions, le calendrier et les modalités d'application de ces dispositions sont précisés par arrêté du 1er avril 2021 portant application aux personnels des établissements publics nationaux relevant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur de l'article 7 du décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 7

Abstentions : 0

Pour : 24

Contre : 0

- Original signé -

Bénédicte DURAND